

DECISION

Décision relative à l'ouverture d'un recrutement sans concours sur le grade d'Agent d'Entretien Qualifié.

Le Directeur de l'E.P.S.M.S. Ar Stêr,

Vu le code général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2016-1707 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la Fonction Publique hospitalière ;

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique ;

Vu le tableau des effectifs de l'établissement ;

Considérant la publication sur le site internet de PEP RH, en date du 23 mars 2023, déclarant la vacance d'un poste agent d'entretien qualifié à l'E.P.S.M.S. Ar Stêr ;

Considérant que cette publication n'a pas permis de pourvoir ce poste et qu'en conséquence, il peut être procédé à l'ouverture d'un recrutement sans concours.

DECIDE

Article 1 :

Un recrutement sans concours est ouvert en vue de pourvoir 1 poste vacant d'agent d'entretien qualifié à l'E.P.S.M.S. Ar Stêr.

La mission de l'agent d'entretien qualifié consiste à assumer une fonction polyvalente dans l'organisation de la vie quotidienne. Il est chargé du bon fonctionnement de l'hébergement et accompagne au quotidien les usagers, dans une logique d'autonomisation. Dans ce cadre, l'agent d'entretien qualifié réalise notamment les missions suivantes : il intervient en complémentarité des professionnels de l'équipe éducative pour accompagner les personnes dans les actes du quotidien.

Article 2 :

Les candidats n'ont aucune condition de titre ou de diplôme exigée pour accéder au recrutement sans concours d'agent d'entretien qualifié.

Article 3 :

Les pièces constitutives du dossier de candidature sont les suivantes :

- Une copie des diplômes ou certificats, dont le candidat est titulaire ;
- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae établi sur papier libre, éventuellement accompagné d'attestations d'emploi ;
- Le formulaire de demande d'admission au recrutement sans concours ;

ESAT	ENTREPRISE ADAPTEE	UATP	SAVS	SESSAD DE	IME DE TRELEAU	IME DE KERPONT
LA VIEILLE RIVIERE	LA VIEILLE RIVIERE		20 rue Albert De	L'EVEL	6 avenue des Cités	
Rue René Cassin	8 rue d'Arsonval	4 rue Jeanne d'Arc	Mun	39 rue Constantin	Unies	200 rue Pierre Landais
B.P. 199	B.P. 199 LE SOURN	B.P. 199	B.P. 199	Le Priol	B.P. 199	Z.I. de Kerpont
56 308 PONTIVY	56 308 PONTIVY	56 308 PONTIVY	56 308 PONTIVY	56 150 BAUD	56 308 PONTIVY	56 850 CAUDAN
☎ 02.97.25.00.86	☎ 02.97.25.39.03	☎ 06.19.73.42.42	☎ 02.56.62.10.46	☎ 02.97.07.42.87	☎ 02.97.27.89.30	☎ 02.97.81.27.65

- Une copie du livret de famille ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin 3).

Le formulaire de demande d'admission au recrutement est à retirer auprès du service des Ressources Humaines de l'E.P.S.M.S. Ar Stêr.

Article 4 :

Les dossiers de candidature, accompagnés des pièces exigées, doivent être adressés uniquement par courrier en recommandé avec accusé de réception, ou remise en mains propres au service des Ressources Humaines, à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur
E.P.S.M.S. Ar Stêr
Rue René Cassin - BP 199
56 308 PONTIVY Cedex

Les candidatures doivent être adressées (le cachet de la poste faisant foi) ou remises au plus tard le **3 août 2023**.

Tout dossier incomplet ou non correctement rempli ne pourra être examiné.

Article 5 :

Le recrutement se déroule de la manière suivante :

- Un examen des dossiers des candidats ;
- Un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations et les aptitudes des candidats retenus.

Au terme des épreuves, le jury établit, par ordre de mérite et dans la limite des postes offerts au recrutement, la liste des candidats admis et le cas échéant la liste complémentaire (dans le cas où des vacances résultant de démissions, de défections ou de décès viendraient à se produire).

Article 6 :

La composition du jury et les dates d'audition des candidats seront fixées par décision du Directeur de l'E.P.S.M.S. Ar Stêr de Pontivy, chargé, en tant qu'autorité investie du pouvoir de nomination, de l'organisation du recrutement.

Article 7 :

Un recours peut être formé contre la présente décision :

- Par voie administrative auprès du directeur de l'E.P.S.M.S. Ar Stêr dans un délai de 2 mois à compter de la réception ou de la publication de la présente décision (recours gracieux),
- Par voie contentieuse auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois suivant la réception de la réponse au recours administratif ou dans le même délai suivant la réception ou la publication de la présente décision (recours contentieux).

Fait à Pontivy, le 25 mai 2023
Gaëtan LETHIEC
Directeur de l'E.P.S.M.S. Ar Stêr




ESAT	ENTREPRISE ADAPTEE	UATP	SAVS	SESSAD DE	IME DE TRELEAU	IME DE KERPONT
LA VIEILLE RIVIERE	LA VIEILLE RIVIERE		20 rue Albert De	L'EVEL	6 avenue des Cités	
Rue René Cassin	8 rue d'Arsonval	4 rue Jeanne d'Arc	Mun	39 rue Constantin	Unies	200 rue Pierre Landais
B.P. 199	B.P. 199 LE SOURN	B.P. 199	B.P. 199	Le Priol	B.P. 199	Z.I. de Kerpont
56 308 PONTIVY	56 308 PONTIVY	56 308 PONTIVY	56 308 PONTIVY	56 150 BAUD	56 308 PONTIVY	56 850 CAUDAN
☎ 02.97.25.00.86	☎ 02.97.25.39.03	☎ 06.19.73.42.42	☎ 02.56.62.10.46	☎ 02.97.07.42.87	☎ 02.97.27.89.30	☎ 02.97.81.27.65